

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BATNA
DAIRA DE BATNA
COMMUNE DE BATNA
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE
NIF : 41000200000503001000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi N°23-12 du 05/08/2023 faixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.

Le Président De L'assemblée Populaire Communale De La Commune De Batna porte connaissance aux soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimale N° 100/2025 paru dans le journal électronique Anndz le 05/01/2026 et le quotidien national EL MASSAE le 07/01/2026 et An-Nasr le 08/01/2026 et BOMOP la semaine du 11/01/2026 au 17/01/2026 et 2^{ème} Avis N° 12/2026 paru dans le quotidien national An-Nasr le 02/02/2026 et L'Algérie Aujourd'hui le 03/02/2026 et le journal électronique elmoudjaz.dz et DZ 54 le 03/02/2026 et BOMOP la semaine du 08/02/2026 au 14/02/2026 .

qu'après évaluation des offres reçues, les résultats sont les suivants :

OPERATION : RENOVATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA VILLE DE BATNA LOT N° 01 ET LOT 02.

Désignation du projet	Entreprise	Montant de l'offre DA	Délai de réalisation	Note	Critère d'attribution
PROJET : RENOVATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA VILLE DE BATNA LOT N° 01 ET LOT 02. LOT N° 01 : RENOVATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT QUARTIER ECHOUHADA. NIF /181053800031168	ENTREPRISE BEN SAADALLAH RABEH	49 376 670,00	04 Mois	37/60	Moins disant
PROJET : RENOVATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA VILLE DE BATNA LOT N° 01 ET LOT 02. LOT N° 02 : RENOVATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT ABDESSAMAD	ENTREPRISE ABERKANE YOUSEF ISLEM	19 898 823,00	02 Mois	38/60	Moins disant

Conformément à la loi N°23-12 du 05/08/2023 faixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les recours doivent êtres dressés à la commission concernée dans un délai de 10 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher au bureau de marché publics de la commune de Batna avenue de l'indépendance au plus tard (03) jours a partir du premier jour de publication du présent avis pour prendre connaissances des détails de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE COMMUNALE**